

Informations sur la sécurité du produit

Pantalon de sécurité, orange/bleu

Fabricant/Personne de contact : Georg GmbH, Medenbacher Str. 19, 35767 Breitscheid, Deutschland
e-Mail : info@georg.de

Merci de bien consulter les caractéristiques techniques des articles !

Numéros d'article : 76838, 76837, 76836, 76835, 76834, 76832, 76831, 76830, 76829

Instructions de sécurité:

- Produit non adapté comme vêtement de protection pour les travaux sur les installations électriques.
- Les matériaux peuvent changer de fonction à différentes températures.
- Ne pas masquer les bandes réfléchissantes afin d'assurer la visibilité.
- Les vêtements pour la circulation routière doivent être bien visibles afin d'éviter les accidents.
- Les vêtements de sécurité ne sont pas adaptés à une utilisation en cas de risque élevé de machines ou de pièces mécaniques.
- Vérifier régulièrement l'absence de dommages ou d'usure afin de préserver les propriétés protectrices.
- Avant de le porter, assurez-vous qu'il est bien ajusté et à la bonne taille afin d'éviter toute gêne ou blessure.
- Ne pas utiliser à proximité de flammes nues ou de surfaces chaudes, car le matériau peut être inflammable.
- Le produit ne convient pas aux enfants de moins de 3 ans.
- Utiliser le produit conformément aux conditions d'utilisation prévues afin d'éviter les blessures.
- Risque de rester accroché aux pièces mobiles en cas d'utilisation à proximité de machines.
- Les vêtements de signalisation ne doivent pas être portés à proximité de flammes nues.
- Vérifier régulièrement l'usure des bandes réfléchissantes afin de garantir la visibilité en cas de faible luminosité.
- Produit non adapté à une utilisation en tant qu'équipement de protection individuelle (EPI).
- En cas de salissures, les bandes réfléchissantes doivent être nettoyées afin de maintenir la visibilité.
- Non conçu pour une utilisation dans des environnements dangereux.
- Maintenir les pantalons propres et secs afin d'éviter d'endommager les matériaux et les risques de sécurité qui en découlent.
- Éviter toute irritation de la peau par contact avec le matériau.
- Porter des vêtements de signalisation dans l'obscurité ou dans des conditions de faible visibilité.
- Convient aux personnes ayant besoin d'une grande visibilité.